



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 61

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence du président et invite la présidente adjointe à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. La présidente adjointe prend le fauteuil à 13 h 30.

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 233) — *Loi sur l'accès des Manitobains à un médecin de famille/The Family Physicians for All Manitobans Act*;

(M. LAMOUREUX)

(N° 236) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (conseil de police des municipalités de petite taille)/The Police Services Amendment Act (Police Boards for Smaller Municipalities)*.

(M. GOERTZEN)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (S. Hutton, B. Hutton, R. Hutton et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (E. Merry, B. Pedersen, J. McDonald et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre des Services à la famille à envisager de collaborer avec la Blumenort Christian Preschool pour garantir que des garderies à prix abordable restent ouvertes dans cette collectivité. (T. Friesen, A. Reimer, M. Neufeld et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage sans délai l'élargissement à quatre voies du pont du canal de dérivation de la route provinciale à grande circulation n° 15 pour garantir la sécurité des citoyens manitobains. (E. Lentowicz, D. Van Amelsvoort, B. Beeston et autres)

Lundi 14 juin 2010

La présidente adjointe dépose le rapport du vérificateur général sur l'Office régional de la santé de Winnipeg intitulé « Administration of the Value-Added Policy » et daté de mai 2010

(Document parlementaire n° 67)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* ALLAN, M^{mes} STEFANSON et BRAUN, M. EICHLER ainsi que M^{me} BLADY font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. BRIESE formule un grief.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. CULLEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* BLAIKIE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 12 — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. LAMOUREUX pour la reprise du débat.

M^{me} STEFANSON et M. FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée convient à l'unanimité, pour aujourd'hui, de renoncer au quorum entre 17 et 19 heures.

L'Assemblée convient à l'unanimité d'ajourner ses travaux aujourd'hui à 19 heures.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre aux Comités permanents du développement social et économique et de la justice de se réunir aujourd'hui, à 18 heures, pendant qu'elle siège.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. HAWRANIK pour la reprise du débat.

M^{me} STEFANSON ainsi que MM. DYCK, SCHULER, DERKACH et FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* BJORNSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 15 — *Loi sur les franchises/The Franchises Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. BRIESE pour la reprise du débat.

M. BOROTSIK, M^{me} STEFANSON et M. PEDERSEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ROBINSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 24 — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act*.

Le débat se poursuit.

M. HAWRANIK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (commercialisation par abonnement par défaut et amélioration des recours)/The Consumer Protection Amendment Act (Negative Option Marketing and Enhanced Remedies)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. GRAYDON pour la reprise du débat.

M. FAURSCHOU intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD, MM. CULLEN et GERRARD ainsi que M^{me} TAILLIEU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 29 — *Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et modifications concernant la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire et la Loi sur l'administration scolaire/The Advanced Education Administration Act and Amendments to The Council on Post-Secondary Education Act and The Education Administration Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD et M^{me} TAILLIEU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 29.

(Document parlementaire n° 68)

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la motion de M. CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba (désignation du sol provincial)/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act (Provincial Soil Designated)*.

Le débat se poursuit.

M. CULLEN (avec le consentement de l'Assemblée) et M. le *ministre* STRUTHERS interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la motion de M^{me} BRICK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (réglementation de l'utilisation des appareils de bronzage)/The Public Health Amendment Act (Regulating Use of Tanning Equipment)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. LAMOUREUX pour la reprise du débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Lundi 14 juin 2010

M^{me} la *ministre* ALLAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* ALLAN et M. CULLEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* CHOMIAK propose, au nom de M. le *ministre* RONDEAU, la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 26 — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances/The Addictions Foundation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK et M^{me} ROWAT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 19 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente adjointe,

Marilyn BRICK